

Février 2024  
Numéro 76



Dans ce numéro

.....	1
Ça s'est passé au Bercaïl.....	2
Entreprise Caterpillar .....	4
Décoration Boîtes à œufs.....	4
Conseil d'administration .....	5
SACAÏL Elargi .....	6
COTECH Mécénat .....	6
Date Assemblée générale.....	6
Théâtre synopsis .....	7
A la Ferm'avenir du Bercaïl.....	8



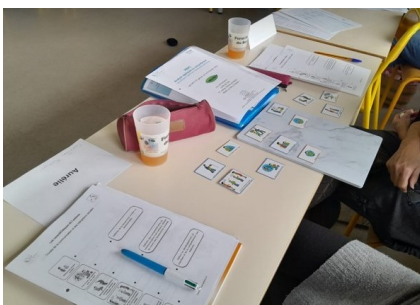
# Des nouvelles du bercaïl paysan

## Educateurs et parents en formation pour avoir des outils communs



Le bercaïl paysan a décidé de financer une formation commune aux éducateurs et aux familles pour disposer d'une culture commune et d'outils pour optimiser l'encadrement et le développement des personnes accueillies. Cette formation est dispensée par Nelly Coroir, psychologue et formatrice. Les deux premiers jours de formation ont eu lieu les 18 et 19 janvier. Ont été abordés les spécificités des personnes avec autisme et les bases de l'analyse appliquée du comportement, et notamment la notion de comportement opérant. Autrement dit, nous avons appris comment en utilisant le principe de conséquence positive à un comportement, on peut renforcer des attitudes et des comportements souhaités.

Nous remercions madame Boulon, Proviseure du lycée agricole de La Côte Saint André, pour le prêt gracieux de la salle où s'est déroulée la formation.



# Ça s'est passé au Bercail, au mois de janvier 2024

## Quoi de neuf au bercail?

Bonjour 2024 !

L'équipe des personnes accueillies a retrouvé les animaux à savoir : nourrir les poules, ramasser les œufs, préparer les commandes, donner à manger aux moutons du Lycée Agricole, sans oublier les lapins et les cochons.

Les personnes ont commencé à déposer du fumier au potager du SAJ.

Ce mois de janvier, dans le cadre de leur projet « rencontrer des personnes en situation de handicap », les lycéennes du lycée professionnel Saint Exupéry de Saint Siméon de Bressieux, ont donné rendez-vous au Foyer d'Accueil Médicalisé à Alison, Florence, Lauréline et Maéva du Service d'activité de Jour le bercail paysan. Elle se sont donc rendues au Foyer médicalisé les 4 jardins à Saint Etienne de saint Geoirs pour une après-midi « Jeux ». Les personnes du bercail ont retrouvé les résidents du FAM qui étaient venus visiter la ferm'avenir à Gillonnay en décembre. L'accueil a été chaleureux et le temps de jeux festif !



Yann transporte le fumier vers le jardin



Kevin donne à manger aux poules

Nous avons dit au revoir à Keivan qui a déménagé et a quitté la région. Keivan a passé 2 ans au Bercail paysan. Des personnes lui ont préparé une burger-party et des cadeaux pour fêter son départ. Nous lui souhaitons une bonne continuation !



Léo, Keïvan et Kévin avec Jean-Yves Servonnet, responsable de la gestion des espaces verts au lycée agricole de La Cote Saint André



Kevin et Léo

Keïvan



**Activités « jeux de société » pour Alison, Maëva et Laureline, au FAM « les quatre jardins » dans le cadre d'un projet scolaire de élèves du lycée St Exupéry de Saint Siméon de Bressieux.**



**Alison donne les œufs sales et cassé aux cochons**



**Les personnes accueillies au SAJ Bercail Pay-san disent au revoir à Keïvan qui déménage à Toulouse. Bon vent à Keïvan.**



# Entreprise Caterpillar

## Vendredi 12 janvier 2024

Grâce au webinaire organisé lors de la semaine européenne du travail des personnes handicapées par l'AFQP, en novembre 2023, on a pu faire découvrir nos activités à un salarié de l'entreprise Caterpillar. Suite à cet échange, le groupe Diversité et Inclusion de cette entreprise a souhaité nous rencontrer en compagnie de Jérémy Vermeerch, directeur de l'entreprise Klüber avec qui nous avons déjà un partenariat solide. Pour cela, une visio a été organisée le 12 janvier. Dans un premier temps, Martine a présenté les activités du Bercail Paysan et les actions que nous avons déjà pu mettre en œuvre avec d'autres entreprises. Dans un second temps, Jérémy Vermeerch a expliqué comment l'entreprise Klüber a développé cette notion de partenariat et d'actions en lien avec le Bercail Paysan et les bénéfices que ce partenariat offre à l'entreprise en terme de cohésion d'équipe, d'image de l'entreprise, sur les valeurs auxquelles elle adhère et donc le recrutement.

Nous espérons que ces échanges permettront la mise en place d'un partenariat tout aussi durable avec l'entreprise Caterpillar qu'avec l'entreprise Klüber.

## Atelier « décoration » des boîtes à œufs

Un grand merci à Jessie Bordone, Delphine Marion-Gallois et leur groupe d'amies pour cet atelier « décoration de boîtes à œufs ». En effet, le Bercail Paysan a un partenariat étroit avec la Ferm'avenir du Bercail. Au sein de l'exploitation, les personnes accueillies participent à des activités sur tous les ateliers, mais notamment sur l'atelier production d'œufs.

Ces boîtes d'œufs réutilisables et customisées aux couleurs du Bercail Paysan seront commercialisées sur le stand du Bercail Paysan au sein du marché de la Bièvre, organisé tous les premiers dimanches du mois, dans la Ferme de Romain.

Nous espérons que ce produit trouvera écho auprès des clients du marché car ces boîtes sont une belle représentation de notre lien entre l'association et la Ferm'avenir du Bercail qui commercialise les œufs.



# Conseil d'administration.

## Mercredi 17 janvier 2024



Comme chaque mois, les administrateurs du Bercail Paysan se sont réunis pour aborder différents points.

Ainsi, nous avons notamment complété collectivement un document préparatoire au SACAIL élargi. Ce document a pour objet de faire le point sur les actions mises en œuvre dans le cadre de notre partenariat avec Sainte Agnès et son évaluation à travers un certain nombre d'indicateurs. Cette préparation collective permet également de réfléchir ensemble à notre partenariat avec l'association Sainte Agnès.

L'autre temps fort de ce conseil d'administration a été lié aux travaux. En effet, rappelons qu'il y a deux parties dans les travaux prévus :

=> les travaux dans la maison et le hangar pour créer la colocation de 8 personnes en situation de handicap mental (Habitat Partagé). Pour ces travaux, c'est Un Toit Pour Tous, bailleur très social, qui est maître d'ouvrage.

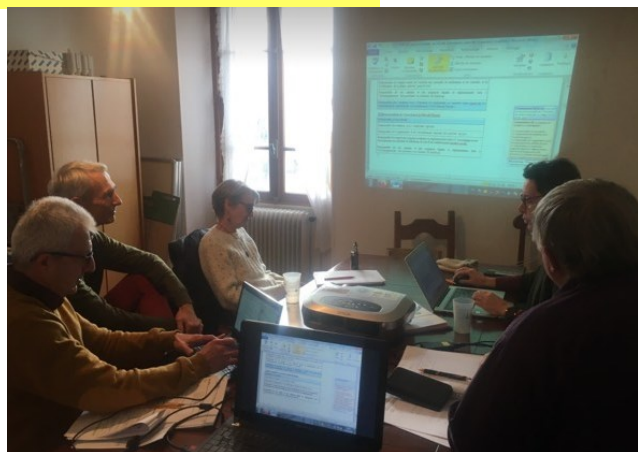
=> les travaux d'aménagement d'un espace partagé dans les granges. Dans ce deuxième cas, c'est le Bercail Paysan qui est maître d'ouvrage et donc financeur.

Notre objectif initial était que les deux parties se fassent en parallèle et en simultané. Nous devons revoir cet objectif car le Bercail Paysan n'a pas réuni les financements nécessaires pour payer l'ensemble des travaux prévus dans la grange. Nous allons donc être obligés de déphaser les deux parties. Cependant, en ce 17 janvier, les administrateurs ont voté le fait que le gros œuvre de la grange (que nous sommes en mesure de financer) aura lieu en même temps que les travaux de l'habitat partagé.

Au cours de ce conseil d'administration nous avons également fêté le départ de Marie Pierre, administratrice, qui change de région. Nous la remercions beaucoup de l'investissement au sein de notre association et lui souhaitons bon vent pour la suite.

Nous avons aussi accueilli Marie Barrere en tant qu'observatrice de notre mode de fonctionnement. Ayant actuellement le statut de membre actif, elle pourra ainsi nous indiquer si, lors de la prochaine assemblée générale, elle présentera sa candidature au poste d'administratrice.





## SACAIL élargi

### Lundi 22 janvier 2024

Une fois par trimestre, nous réalisons un SACAIL, c'est-à-dire une réunion au cours de laquelle les membres du bureau du Bercail Paysan et des responsables de l'association Sainte Agnès font le point sur notre partenariat, sur les pratiques et l'évolution du Service d'Activités de Jour. Une fois par an, ce SACAIL est élargi avec la venue de participants supplémentaires, dont le Directeur Général de l'Association Ste Agnès.



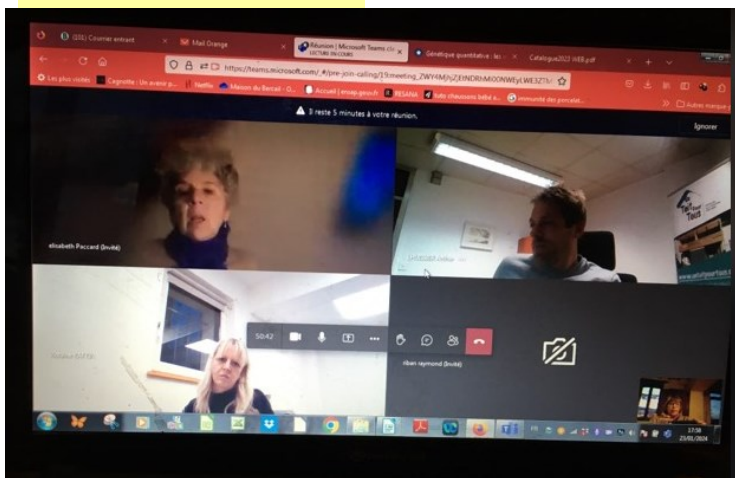
Lors de cette réunion annuelle, nous commençons par faire un bilan de l'année écoulée, notamment sur le taux de remplissage, le taux d'occupation, les causes d'absence. Nous abordons ensuite les indicateurs qui permettent de vérifier que nous sommes toujours en cohérence avec notre destination finale, nos valeurs, et que notre partenariat fonctionne bien. Nous analysons également les aspects sociaux au sein du SAJ : pour les personnes accueillies, mais aussi les salariés du service. Enfin, nous projetons le fonctionnement de l'année à ve-

## COTECH « Mécénat »

### Mardi 23 janvier 2024

Le projet d'habitat partagé « la maison du Bercail » est géré par un comité de pilotage qui s'appuie sur 3 comités techniques, dont le comité technique « Mécénat » qui a pour mission de trouver les financements nécessaires à la réalisation des travaux.

Ce comité est composé de membres d'Un Toit Pour Tous, de l'association Ste Agnès et d'un membre du Bercail Paysan. Nos rencontres régulières permettent de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et la recherche de nouvelles pistes de financements



## L'assemblée générale du Bercail Paysan

aura lieu le

**Samedi 23 mars 2024, à 18 heures**

À la salle des fêtes de Gillonnay

**Nous vous attendons nombreux.**



# Théâtre Synopsis

## Samedi 27 janvier 2024



Marie-Françoise  
Gonin

Grâce à Marie-Françoise Gonin, maman de Simon Marcelo accueilli au Bercail Paysan, la troupe Synopsis à laquelle elle appartient, nous a offert son spectacle dans la salle des fêtes de Gillonnay. Précédés par les farfelus de la scène, ils nous ont enchanté avec une pièce drôle et par le dynamisme sur scène. Le public, venu nombreux, a passé une bien belle soirée. Nous remercions la troupe, mais également le conseil municipal de la ville de Gillonnay qui a mis, gracieusement, la salle des fêtes à notre disposition.

Le bénéfice perçu par notre association suite à cette soirée sera très utile pour financer du matériel supplémentaire pour les personnes accueillies.



Les farfelus de la scène



C'est encore possible jusqu'à fin mars !

Le **Bercail paysan** a noué un **partenariat solide** avec Un Toit Pour Tous (UTPT-D) pour réhabiliter la maison qu'il a en propriété à Gillonnay, afin que la coopérative puisse réaliser les travaux et louer la maison en **colocation à 8 habitants en situation de handicap mental** – projet que l'on a appelé « la maison du Bercail ». Il s'agit d'un Habitat Accompagné, Partagé et Inclus dans le territoire. Logement de droit commun, la maison du Bercail sera la résidence principale des habitants. Mettant en commun les aides humaines dont ils peuvent bénéficier en compensation à leur handicap, ils bénéficieront d'un encadrement H24, 365 jours par an. Tous les habitants participeront de 2 à 5 jours par semaine aux activités organisées et encadrées par les éducateurs du Bercail Paysan, au sein de la Ferm'avenir d Bercail.



Si vous investissez, la coopérative **UTPT-D s'engage** à consacrer votre investissement de la façon suivante :

- 1/3 sera investi comme fonds propres dans l'ensemble des projets de la coopérative.
- **2/3 seront ciblés sur le projet de la maison du Bercail :**

La coopérative Un Toit Pour Tous - Développement est une foncière solidaire qui **ouvre son capital à des investisseurs solidaires**.

Cet investissement (minimum 1000 euros ; maximum 50.000 euros pour une personne, 100.000 euros pour un couple) :

\* Peut être **retiré à tout moment** par l'investisseur solidaire. Cependant, pour bénéficier de l'avantage fiscal, il devra rester placé dans la coopérative à **minima 7 ans**.

\* L'avantage fiscal est une **réduction d'impôt**. Elle est de **25% de la valeur du montant investi** (ce qui est l'équivalent d'un taux d'intérêt de 3,6% par an sur 7 ans). La réduction d'impôt est effective l'année n+1 de l'investissement. Si la réduction d'impôt permise par l'investissement est supérieure au montant des impôts de l'investisseur, le solde de la réduction peut être perçu l'année n+2.

PEUT-ÊTRE VOUS DEMAIN ?

DEVENEZ INVESTISSEUR SOLIDAIRE !

Aidez à la création

Si vous êtes intéressés, les dirigeants bénévoles de la coopérative peuvent être joints par courrier, courriel ou téléphone :

**Un Toit Pour Tous – Développement - 17B avenue Salvador Allende - 38 130 Échirolles**

**[contact@untoitpourtous.org](mailto:contact@untoitpourtous.org) - 04 76 09 26 56**



RENOUVELEZ  
DÈS MAINTENANT

ADHÉSION



ASSOCIATION

Le bulletin est disponible en plus grand format en toute dernière page de ce journal (après les infos concernant la ferm'avenir du Bercaïl).

BULLETIN don ou d'adhésion 2024 /  
LE BERCAÏL PAYSAN



à envoyer 1005 route du dauphiné, 38260 Gillonnay  
ou  
lebercaïlpaysan@orange.fr

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....

**Je souhaite devenir adhérent** et déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Le Bercaïl Paysan. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui seront mis à ma disposition à ma demande. J'accepte de verser ma cotisation due pour l'année 2024 d'un montant de : nombre d'adhésion(s) ..... de 5,00 € soit ..... €

**Je souhaite faire un don de** ..... €

par chèque (de préférence)

en espèces

par virement bancaire

(lorsque vous réalisez le virement, merci de préciser dans le parti message « l'objet de votre préleve, votre nom, lebercaïl2024 » afin que l'on puisse associer facilement le virement à votre adhésion)

**Je souhaite recevoir un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôts (66% du montant total cotisation + don)**

Fait à ..... le .....

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

Reçu pour adhésion

Je soussigné(e), .....  
(rempli par l'association Bercaïl Paysan à l'adhésion)

déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom(s) : ..... Nom : .....

Cotisation versée d'un montant de : ..... € pour ..... Adhésion(s)

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant et ouvre de droit la participation aux assemblées générales sur l'année civile 2024, et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 159 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à ..... le .....

Le Président ou son représentant :

Association théâtrale Le Mottier



TOUS  
EN SCÈNE

22 et 23 mars à 20H30

24 mars à 14H

Salle des fêtes de Le Mottier

Présentation d'un medley de sketches suivi de :

La princesse aux

Toilettes



comédie en 2 actes de Régis PORTE

L'ensemble des fonds récoltés lors de la soirée du vendredi sera entièrement reversé à l'association du Bercaïl Paysan de Gillonnay

Entrée 7 € (1€ pour les moins de 12 ans)

Réservation conseillée au 06 83 27 64 30 ou par mail à : tousenscene38@gmail.com

RETENEZ  
CETTE DATE!

Nous vous espérons nombreux le vendredi 22 mars, à 20h30, à la salle des fêtes de Le Mottier. La troupe « Tous en scène », jouera son spectacle durant 3 représentations lors de ce week-end là.

L'ensemble des fonds récoltés le vendredi 22 mars seront reversés au Bercaïl Paysan.

Nous les remercions d'ores et déjà pour cette belle initiative.

### Echange de troupeau dehors / dedans !

Contrairement aux années précédentes, la Ferm'Avenir devrait réussir le pari de faire pâturer des animaux toute l'année.

Pour la troupe d'agnelages d'automne, les agneaux ont été sevrés, et brebis et agnelles sont sorties en ce début d'année. Elles profitent des couverts végétaux de la plaine. Ces couverts, destinés à protéger le sol en attente des prochaines cultures, permettent aussi de conforter l'autonomie alimentaire de la ferme... mais cela signifie aussi que les "corvées" de déplacement de filets continuent !

A l'inverse, la centaine de brebis prévue en agnelage prochainement est quant à elle rentrée pour pouvoir se préparer tranquillement. Ainsi, les brebis resteront sous haute surveillance pour assurer l'arrivée des futurs agneaux dans les meilleures conditions possibles. Libérer une partie du troupeau en plaine diminue aussi le chargement en bâtiment et améliore les conditions d'élevage.



#### Le Bercaïl Paysan

1005 route du Dauphiné, 38260  
Gillonnay  
Président: Raymond RIBAN  
Trésorière: Anne-Françoise  
BERGER  
Secrétaire: Martine CROISIER  
lebercaïlpaysan@orange.fr  
06.26.55.14.17



### Un nouveau point de vente

Depuis peu, Romain a repris la suite de la Ferme de Toutes Aures au magasin de producteurs La Halle Paysanne à Bourgoïn-Jallieu. Un nouveau système de vente, où Romain apprécie de pouvoir proposer de l'agneau au rayon traditionnel, non sous-vide; tout autant que de servir lors de ses demi-journées de permanence.



### Et la Ferm'Avenir du Bercaïl c'est aussi...



Merci à Emma, notre apprentie, pour ce joli

# BULLETIN don ou d'adhésion 2024 / LE BERCAIL PAYSAN



à envoyer 1005 route du dauphiné, 38260 Gillonnay  
ou  
lebercaïlpaysan@orange.fr

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....@.....

**Je souhaite devenir adhérent** et déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Le Bercaïl Paysan. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui seront mis à ma disposition à ma demande. J'accepte de verser ma cotisation due pour l'année 2024 d'un montant de : nombre d'adhésion(s) ..... de 5,00 € soit .....€

**Je souhaite faire un don** de ..... €

par chèque (de préférence)       en espèces

par virement bancaire

Banque d'Alsace Bas-Rhin de Bercaïl paysan

Code Banque	Code Guichet	Nom du compte	Clé RIB	Désignation
13035	00000	888 121 814	07	Caisse d'épargne Alsace-Alpes

RIBAN

FR75 1303 0000 0000 0121 8101 07

RFC

CEPA1901002

(lorsque vous réalisez le virement, merci de préciser dans la partie message « l'initiale de votre prénom, votre nom, lebercaïl2024 » afin que l'on puisse associer facilement le virement à votre adhérent)

**Je souhaite recevoir un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôts** (66% du montant total cotisation + don)

Fait à ..... le .....

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

## Reçu pour adhésion

**À remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent)**

Je soussigné(e), .....

déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom(s) : ..... Nom : .....

Cotisation versée d'un montant de : .....€ pour ..... Adhésion(s)

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant et ouvre de droit la participation aux assemblées générales sur l'année civile 2024, et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 159 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à ..... le .....

Le Président ou son représentant :